L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 8 JUILLET 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Larrieu & Mandet.—Etablissement de teinture et de dégraissage à vapeur le Bontemps, 184 1/2 rue Poydras et 64 Royale.
8 juil—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Un jeune homme ne craignant pas le travail demande un emploi quelconque. Il parle quatre langues et est prêt à faire quoi que ce soit. Recommandations et sécurité satisfaisantes seront données. Adresser par lettres Beto à l'Abeille. 30juin—10f

A VENDRE.

A VENDRE—Une buvette [illegible] 1re classe, coin Poydras et Baronne.
4juil—1sem

A VENDRE—Un ilet de terre amélioré sur la rue Broad, No 387, en splendides conditions, borné par les rues O'Reilly, Aubry et Roussel[illegible]. Pour plus amples informations, s'adresser à J. V. Gourdain, encanteur, 79 rue Bienville. 8 juil—7f

LE meilleur Gazoline au dessous du prix coûtant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquette, 49 rue de Chartres. 29 juin—

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forgeron, No 73 Ste Anne [illegible] en fer, balcons, vérandahs, colonnes, grilles de tombes, portes de caveaux, volets, tentes à mécanique.
17 juin—1m

A LOUER.

A LOUER—[illegible] Hôtel Trapolin, favorablement connu dans le Sud depuis 25 ans, Nos 121, 123 et 125 rue Royale, en face de l'Hôtel Royal. S'adresser à J. B. Trapolin, 35 rue St Charles.
21 [illegible]

DEMANDES.

ON demande—Une jeune fille bien recommandée comme gardienne d'enfants. S'adresser 171 rue Race. 8 juil—1f

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper [illegible] une grande habitation. S'adresser à Farmer, 265 rue St Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour le rappel de la loi 14 de 1877 et pour la remplacer par une [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.
JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
10 juin—5 fen 30 j

BOYS' BICYCLES,
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans [illegible] Mme Regina Broussard [illegible]

[illegible]

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Vve M. Bourdette contre Emile Barbier.

DEUXIÈME COUR [illegible]

[illegible]

AVIS DE SUCCESSION.

Philip W. Sherwood vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,841—[illegible]

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible]

Succession de Thomas P. Ray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juil 4 8 13

Succession de Mme Theresa Derenbecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,121. Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juil 4 8 13

Succession de Mme Mary Buhler, femme de Charles Gaulon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,152—Division B. Attendu que Eu[illegible] Gaulon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Buhler, femme de Charles Gaulon, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juillet—4 8 13

Succession de Mme Charles E. Dubreuil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,631. Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans [illegible] le compte final [illegible] par Forrester Dubreuil, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 juil 3 8 12

Succession de Mme M. B. Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,766. Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Felix Mullen, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juil 4 8 13.

Succession de John Maurice Lapeyrolie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 24,120—Division C. Attendu que John E. Vinet, administrateur, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Maurice Lapeyrolie, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juin—28—juil 3 10

Succession de Dennis Spellman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,467—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Spellman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juil—6, 11, 15.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JUILLET 1888

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900

3,134 Lots se montant à ... $1,054,800

Note.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit aux autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.
Pour les tarifs en toute autre informations s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes!

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur sur la rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,937. En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situées dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt-deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent deux pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre vingt-quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et puis dans le fond, deux cent trente trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Olympia et Gasquet ci-conformément au dit plan, est subdivisé en neuf lots de divers mesurements.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans l'îlet numéro 508, borné par les rues St Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouce et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan est subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilège et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraire d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12juin—12,19,26—3,10,14juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

[Dr C. H. Tebault vs. F. J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,013—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un seizième indivis d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations connu comme No 147 rue Canal, étant le troisième magasin du coin Bourbon mesurant plus ou moins 22 pieds [illegible] pouces de face à la rue Canal sur [illegible] pouces de profondeur [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus [illegible] Frederick J. Knapp, défendeur.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

AVIS AUX CREANCIERS.

L'Etat ex rel. A. Brittin et als. Consolidé vs. la Ville de la Nlle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,004—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Richard [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3juil—3 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans No 24,217—Alphonse Mary & Co vs leurs créanciers—[illegible]

[illegible]

Nouvelle-Orléans 29 mai 1888.
N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé)
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,277—Division A—Isaac K. Levy & Son vs. leurs créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement [illegible] convoquée et tenue par devant William K. Kerr, notaire, à son bureau, No 28 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI, 23ème jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et décider sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires sont suspendues, et que Sam Henderson Jr. Esq., avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—31 au 23 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs. ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour.—Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Roeling aura lieu et sera tenue devant F. B. Earhart, notaire, le 30me jour de juin 1888 qu'il soit maintenant ordonné et tenue par devant Ferdinand Kitchener, notaire en cette ville, le SAMEDI 4me jour d'août 1888, à 12 heures A. M. pour prendre en considération et déterminer sur l'application de Charles F. Roeling pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 29 juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3juil—31 au 4 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John McGuinness vs. ses créanciers—No 24,226—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 6 de juillet 1888, à 10 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt, que Aug. Bernard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
A. LESSERS, Député Greffier.
30mai—3f en 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 29ème jour de mai 1888, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Alice B. Wolf, vs. Mathias W. Solomon, son mari—No 23,516—Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 27 mars dernier soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.
Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.
E. A. LUMINAIS Greffier.
10 juin—4 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 28me jour de mai 1888, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Bertha Mohr vs Edward Diefenthal—No 23,517.
Cette affaire ayant été entendue ce jour: présents, J. N. Wolfson, Esq., pour appelant; Chs. S. Price, Esq., pour défendant, après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries des avocats assignés par la Cour,
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit rendu en faveur de Bertha Mohr, déboutant l'intervention et troisième opposition de Henry Stern & Co et contre Edward Diefenthal, son mari, pour la somme de trois mille huit cents dollars, avec reconnaissance de ses droits et privilèges sur sa propriété; et il est de plus décrété qu'il y ait séparation de propriété et de gains et acquêts entre la plaignante et son mari.
Les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 mai 1888.
Jugement signé le 1er juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 8ème jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt huit.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—4 f en 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un immense lot de Cartes à jouer. Cartes à Jouer.

Reuben H. Crane vs. John L. Stanage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,821—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le JEUDI, 19 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, environ 30 grosses (plus ou moins) de cartes à jouer extra fines et de belle qualité, d'après l'inventaire, par lots à la convenance des acheteurs.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
7juil—7 11 14 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Tout le contenu, tous les biens, etc., collectivement et séparément, de l'ENTERPRISE STEAM SASH, BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY, avec les chantiers de bois, animaux de trait, actions, termes non expirés de baux de valeur.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente, en date du 20 juin 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, 18 juillet 1888, à 11 heures du matin, à la vente à l'encan des propriétés suivantes:

Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper les vis et le lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles, plans, objets fabriqués, bois brut et travaillé, quincailleries, peintures, huiles, verrerie, meubles de bureau, etc., contenus dans les bâtisses sur l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bassin et Franklin, en cette ville, aussi les animaux de trait (un cheval et un mulet), wagon, charrette, boggy et harnais sur les lieux, en un mot tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.

Et ce qui se trouve sur les lieux et dans l'entrepôt No 57 rue Franklin, et sur le Vieux Bassin, ainsi bien que sur le trottoir et le terrain neutre dans le voisinage.

Le stock manufacturé comprend un lot considérable de châssis, portes, persiennes, noyaux d'escalier, manteaux de cheminée, balustrades, ornements en bois.

Les meubles de bureau se composent d'un coffre-fort en fer, de bureaux et pupitres pour écrire, des chaises, etc.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

2° Une action du fonds capital du Mechanics, Lumbermen's and Dealers Exchange.

3° Les beaux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:

A. Le bail de Victor Demoruelle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire le 14 avril 1882 de tout l'îlet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du bureau et le lot de terre sur lequel le dit bureau est bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et qui mesure vingt deux pieds et demi carrés, le dit bail expire le 13 avril 1892 avec privilège de renouveler, avec certaines conditions et le loyer est à raison de cent cinquante dollars ($150) par mois en billets qui seront fournis annuellement. L'acquéreur assumera toutes les obligations etc. du bail original en ce qui concerne l'assurance, réparations, entoutage, nettoyage des lieux et assainissement etc. Tous les détails peuvent être inspectés sur une copie du bail déposé dans l'affaire ci-dessus.

B. Le bail de V. Demoruelle à Samuels sous signature privée en date du 14 avril 1884 de la portion de terre dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt-deux pieds carrés. Le loyer du dit local étant à raison de cent dollars ($100) par an, payable vingt cinq dollars à l'expiration de chaque trimestre. Le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rochereau & C. J. Dugazon à Alexander Smith & Co., sous signature privée en date du 26 juillet 1887 de [illegible] rue Franklin pour trois ans à partir du 1er août 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt seize dollars, payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus, et l'acquéreur assumera toutes les obligations qu'ils contiennent les baux.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3juil—3 7 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST. BERNARD.

24ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.
—No 284—

Jean B. Dauterive et als vs Louise E. Lalil et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par l'Honorable 24ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan aux Abattoirs en face du bureau du pont [illegible] et Chartres à la station [illegible] dans cette paroisse le SAMEDI, 4 août 1888, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certaines [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans la paroisse St. Bernard, dans cet Etat sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ [illegible] de la Nouvelle-Orléans, désignée sur un plan dressé par A. D'Hémécourt [illegible] ayant soixante pieds de face [illegible]
[illegible]
Six, les termes et conditions suivants: Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, payable en billets de l'acquéreur, divisés par coupons, à la convenance des parties en litige, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale et les clauses usuelles d'assurance, etc.
[illegible]
F. E. NUNEZ,
Shérif de la paroisse St Bernard.
30 juin—juillet 7, 14, 21, 28—août 4, 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une belle résidence.

Rue St Joseph, entre St Charles et Camp, (la rue derrière étant la rue Julia).

Mme E. W. Davidson vs. William Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,037—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Joseph, St Charles, Julia et Camp, mesurant vingt quatre pieds de face à la rue St Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente pieds trois pouces et deux lignes, et désigné comme lot No 5 (cinq) sur un plan dressé par Thomas Pellinger, voyer, daté le 21 mars 1845.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26 juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries! Groceries! Groceries!

S. N. Weil & Co. vs. Mlle Anne Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 24,252—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, LUNDI, 16 juillet 1888, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres: Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6juillet—6,12,14,15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Machine, Trucks, Skids, Tarpaulins, Meubles de bureau.

Theo. F. Lewis et Robt. K. White vs. Thos. C. Herndon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,428—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 17 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local connu comme le Planters Press rue Annunciation, entre les rues Richard et Market. Une machine, 385 skids, 10 trucks, 33 tarpaulins, 3 marteaux, tous plus ou moins, 1 buckle machine, 1 band roller, 1 band punch, 30 pieds de tuyaux, 1 cross cut saw, 1 wrench, stoves, meubles de bureau, divers, etc., tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 10 14 17

Contenu d'une grocerie, meubles de maison, wagon de grocerie avec mulet.

Succession de William Hart.

No. 24,229.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI, 17 juillet 1888, à 10 1/2 heures, au magasin, coin Remparts et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan:
Un lot d'épiceries, meubles de maison, wagon de grocerie avec mulet.
Conditions—Comptant. 6juil—6 14 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Désiré et Elmire, désigné par le No 4 de l'îlet No 8 d'après une esquisse par De Armas, sous-voyer, datée le 22 mars 1881, annexée à un acte passé le 26 avril 1881, pardevant Chas T. Soniat, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St-Claude, sur cent trente un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve.
Etant la même propriété achetée par la défenderesse de Mme J. E. Edwards, acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté le 11 décembre 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr C. H. Tebault vs F. J. Knapp, No 18113, writ contre Mme Rose E. Knapp, épouse de Frédéric J. Knapp et Frank C. Haber sécurité in solido.

Dr C. H. Tebault vs Rose Knapp No 21,021, writ contre Mme Rose Knapp, épouse de Frédéric J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Lots 4, 5 et 6 et 14, 15 et 16 et l'arrière portion des lots 10 et 20 étant en arrière et entre les parcelles dix lots, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Clinton et Hillary dans le 7me district de cette ville. Les lots 4, 5 et 6 mesurent chacun trente (30) pieds six (6) pouces de face à l'avenue St Charles par cent vingt-deux (122) pieds de profondeur et les lots 14, 15 et 16 mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue Hampson sur cent vingt deux pieds de profondeur et l'arrière portion des lots 10 et 20 sont bornés par les lignes de projection des lots 4 et 16 sur le côté le plus près de la rue Hillery et par les lignes de projection des lots 6 et 14 sur le côté de la rue Clinton, le morceau entier ayant quatre vingt onze (91) pieds six (6) pouces sur l'avenue St-Charles ainsi que sur la rue Hampson et traversant l'îlet d'une rue à l'autre.
2° Les lots 23 et 24 dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Brainard, Joséphine et Jackson, mesurant chacun, vingt sept pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Carondelet sur cent vingt sept pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles avec les améliorations.
3° Le seizième indivis du lot de terre et magasin y bâti connu comme le No 147 rue du Canal, étant le troisième magasin de l'encoignure Bourbon, dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Douane et Dauphine, et mesurant vingt deux pieds quatre pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt cinq pieds quatre pouces de profondeur, plus ou moins, étant la même propriété acquise par Mme Charlotte Piffet, suivant un acte pardevant Théodore Guyol, notaire, le 2 janvier 1860, et légué par elle à Frederick S. et Viola Knapp, conjointement ses descendants, le dit seizième étant hérité par leur mère, Rose Edmonia Knapp de ses enfants. Toutes les propriétés ci-dessus mentionnées étant les propriétés séparées de Mme Rose Edmonia, épouse de Frederick J. Knapp.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Greenleaf Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
[illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—19 26—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,540—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, anciennement Live Oak, Bellecastle et Delassut, et désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Vingt sept, et Vingt huit de l'îlet No Vingt-quatre sur un plan dressé par C. Forshey, voyer, et déposé au bureau de C. C. Ladrevere, ex-notaire en cette ville, comme plan No Neuf. Les dits lots Nos Un, Deux et Trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure américaine trente pieds de face à la rue Live Oak, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots numéros vingt sept et vingt-huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Eugène Lacoste vs. Henry Aicard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,326—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt-huit pieds onze pouces et deux lignes de profondeur: ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. W. Merritt vs Third African Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Laharpe et Columbus, désigné par le No 6 de l'îlet No 16, d'après un plan par Surgi daté le 12 juin 1844, déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public, sous le No 5 du livre de plans No 3; le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces sur la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 26—3 10 17 21 juil

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété dans le Troisième District.

D'un terrain formant le coin S. E. des rues Espagne et Girod ou Villeré, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Louisiana Homestead Association de la Nouvelle-Orléans vs D. L. Dejean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,951.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "D" dans l'îlet portant le numéro municipal cinq cent quinze, borné par les rues Girod, ou Villeré, Urquhart et Espagne et l'avenue Washington, mesurant trente cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne et cent dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Girod ou Villeré, formant le coin sud est des rues Espagne et Girod.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter C. Flower vs Louis Fouin de Fouin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,430—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Miro, Bienville et Tonti, [illegible] numéro douze, de l'îlet No seize, sur un plan de D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853 déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, [illegible] mesure vingt sept pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue [illegible] sur une profondeur de cent quarante huit pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—[illegible] 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Firemens' Building Association vs Patrick Flanagan & James O'Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 20,310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18, 8, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No [illegible] borné par les rues Clinton, Burthe, Hillary et Treizième, sur un plan de Jacob Rose, voyer, étant les numéros vingt neuf et [illegible] vingt deux en date du 16 septembre 1853, [illegible] de William Boswell, ancien notaire. Les dits lots mesurent trente pieds de face chacun à la rue Clinton sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces au pied anglais. La même propriété que celle acquise par le défendeur James O'Malley de veuve Louis Mallard par acte pardevant E. Commagère, notaire en date du 10 septembre 1866, enregistrée au bureau de transfert de Jefferson, livre [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de syndic et de shérif d'une propriété de valeur dans le Deuxième District dans l'affaire d'Arthur Hauch vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 21,247—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 juin 1888, [illegible]
[illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible] 27—juil 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété Améliorée connue comme les Nos 994 et 996 rue Magazine, entre les rues Amelia et Antonine.

—Dans l'affaire de—

Henry Meyer vs Mme Cecilia A. Connolly, veuve de James Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, Amelia et Antonine, désigné comme lot No 10 sur une esquisse faite par J. F. Braun, voyer, datée le 17 juin 1886 et annexée à un acte passé pardevant Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1886, d'après lequel plan le dit lot mesure trente cinq pieds quatre pouces de face à la rue Magasins, sur une profondeur de cent vingt pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.
Acquis par la défenderesse par achat de Henry Meyer, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant qui est due, disons quatre cent seize 66 2/3 piastres avec 8 0/0 d'intérêt du 28 avril 1887 jusqu'à paiement, 5 0/0 sur tout le montant en litige pour frais d'avocat, les frais et les charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de deux billets à ordre pour quatre cent seize 66 2/3 piastres chacun, datés le 28 avril 1887 et payables respectivement un et deux ans après leur date, et tirés par la défenderesse à son propre ordre et par elle endossés, portant intérêt au taux de huit pour cent par an depuis leur date jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété conformément avec la réclamation du plaignant d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887. L'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte primitif, relativement aux frais d'avocat, d'assurance, etc.
3° Et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Milan et Perrier, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs M. J. Andrus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,18[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ses droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, désigné comme lot numéro seize (16), dans l'îlet No 63, sur un certain plan dressé par A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de R. Kenny, ancien notaire pour la paroisse Jefferson. Le dit lot de terre No 16 touche au lot No 15 et mesure 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot No 16 forme l'encoignure des rues Milan et Perrier, étant la même propriété acquise par le défendeur de John F. Lowe, d'après acte passé pardevant Alphonse V. Philips, notaire en cette ville, le 27 avril, 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26—juil 3,10,14

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Spencer Roan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 24,339.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, en date du 25 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, de la dite succession, à savoir:
1° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 676, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egana. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, se touchent et mesurent le tout ensemble comme suit à savoir: Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.
2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egana et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante dix (170) pieds neuf (9) pouces et une et demie (1 1/2) ligne de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et cent treize (113) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré, (de pied américain).
Les améliorations comprennent un cottage simple, ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisance.
Conditions—Comptant.
Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888, en sus du prix de leur adjudication et de feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, au frais des acquéreurs.
30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Propriété commerciale de choix, faisant face aux rues Delta et Front, entre Canal et Gravier,

En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. G. G. Friedrichs encanteur—bureau, No 16 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, Nlle Orléans, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division B en date du 7 juin 1888, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés ou qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 1 A, borné par les rues Canal, Gravier, Delta et Front, désigné comme lot No 7 sur un plan de Louis H. Pilié, arpenteur voyer de ville, en date du 21 mai 1849, déposé en l'étude de W. J. Castell, alors notaire en cette ville, conformément au dit plan le dit lot mesure 21 pieds de face sur chacune des dites rues Delta et Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds 8 pouces.
Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages solidement bâti, désigné par les Nos 11 rue Delta et 10 rue Front et connu comme la maison populaire de l'ancienne raison sociale Kennett et Hacy, épicerie et fourniture de navires, il touche aux maisons d'affaires de Jesse K. Bell, MM. E. Conery & Son A. & B. Brewing Association et est immédiatement opposé au 1er District Steam Packet Landing, est à proximité du chemin de fer Morgan N. O. & L. C. La location est une des plus désirables sur la levée, digne de l'attention des personnes désireuses d'une propriété d'affaires soit pour occupation ou soit pour un placement sûr et profitable. La propriété est en bon état et présente une bonne apparence.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le crédit à un et deux ans pour des billets garantis spécialement par privilège de vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à leur paiement, 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procédures pour le recouvrement, et l'acquéreur assumera en outre tout dernier le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 [illegible] un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour fer la vente.
Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq. notaire aux frais de l'acquéreur.
9 juin—9 16 23 30 juil 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
DANS L'AFFAIRE DE LA

Liverpool and London and Globe Insurance Company vs. La Compagnie d'assurances Hope

De la Nouvelle-Orléans.
No 11,700—Cour de Circuit des Etats-Unis et District Est de la Louisiane.

Vente par le Receveur de

Propriétés de ville et d'habitations de valeur.

La "Chase" Cotton Yard and Hickory Property,

Adjacent la New Orleans Water Works, formant les coins des rues New Levee, Tchoupitoulas et Orange.

Vis-à-vis la Presse à coton Memphis et du dépôt de charbon de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

—Et—

Près de la Louisiana Electric Light and Power Company's Plant, et le River Front and Belt Railroad.

Un emplacement de valeur pour un vaste commerce ou une entreprise manufacturière. Aussi, des

Habitations de choix dans les paroisses Rapides et St-Martin.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 16 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique et du District Est de la Louisiane, signé le 7me jour de juin 1888 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet désigné par le numéro municipal 39, borné par les rues Tchoupitoulas, Orange, Levée et Richard, mesurant comme suit:
Le lot No 1, mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 83 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue Orange, la même profondeur sur la ligne divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes le divisant du lot No 2.
Le lot No 2 mesure 300 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orange, 300 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company, sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux spacieux hangars en briques couverts en ardoises, servant à emmagasiner et compresser le coton.
Les installations, presse, etc., appartenant à la bâtisse, peuvent être achetées par conditions privées, mais ne seront pas compris dans la vente réelle.
Pour affaires de pickery ou presse à coton, la localité est une des meilleures de la ville, étant adjacente aux plus grandes presses et à l'exportation. Elle est spécialement recommandée à ceux cherchant un emplacement de premier ordre.
2° Une certaine étendue de terre ou habitation, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans la paroisse Rapides, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche inférieure du Bayou Bœuf, et connue anciennement comme la "Compton Lower Place," et plus bas par une petite étendue de terre, maintenant ou anciennement appartenant à la succession de Windor Crouch, et les terres de R. L. Tanner, et contenant, plus ou moins, 2212 (deux mille deux cent douze) acres. L'habitation ci-dessus décrite est située dans la partie inférieure de la paroisse Rapides, près du village de Cheneyville, étant une grande et désirable étendue de terre avec à peu près 700 acres défrichés. Elle a une bonne résidence, quelques 14 cabanes et un vieux moulin, tout en bon état. La terre boisée est une forêt magnifique de cypre et de frêne.
3° Une certaine étendue de terre ou plantation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St-Martin, Etat de la Louisiane, sur ou près du lac Catahoula, contenant mille acres plus ou moins. Elle est bornée au nord par des terres ayant appartenu à Vinson et Maraist, au sud par des terres appartenant à la succession de John H. Thomas ou par des terres appartenant à ses héritiers.
La propriété ci-dessus décrite est située à environ 7 milles du village de St-Martinville, dans une section la plus pittoresque de l'Etat. Il y a environ 50 acres défrichés et la balance richement boisée.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et assumeront en sus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1888 sur la propriété vendue.
Actes de ventes pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 juin—16, 23,30—juil 7,14,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. Q. Kennett.

No 23,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Actions dans le La Variété et New Louisiana Jockey Club.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 16 rue Carondelet—JEUDI, 12 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 juin 1888, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les sécurités ci-dessous désignées.
1. Une action du fonds capital de l'Association La Variété, valeur au pair $1500, d'après le certificat No 65, daté le 2 janvier, 1873.
2. Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club, valeur au pair $100, d'après le certificat No 174, daté le 27 avril 1880.
Conditions—Comptant avant transfert.
30 Juin—juillet 1 7 8 11 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White vs Althée White et als.

No. 24,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 juin, 1888 et signé le 13 juin 1888, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi en vertu de et conformément à un ordre signé le 29 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi, désignée par le numéro municipal 150 avec un grand magasin au rez-de-chaussée, écurie, remise et cabinet pour voitures, lieux d'aisance, citerne, hydrant; au second étage deux chambres et grand salon, corridor et galerie, 4 chambres au troisième étage, de la cuisine et 4 chambres au second étage.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur pour être divisés en coupons si cela est requis, tirés par eux et endossés, à leur propre ordre et datés à la date de la dite adjudication et portant un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final, l'acte devant renfermer les clauses usuelles de non aliénation, les frais d'avocat à 5 pour cent sur le montant du montant des dits billets en toute partie de ceux ci, capital et intérêt, et les bâtisses devront être assurées constamment assurées pour toute perte par l'incendie jusqu'à paiement final des dits billets et la police d'assurance devra être transférée et délivrée au détenteur des billets comme garantie additionnelle du paiement des dits billets.
Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1juil—1,7,14,21,28—4août

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No 24,271—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Coin de la rue Market et l'Avenue Pacific.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 28 juillet 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 juin 1888, pour compte de la dite succession, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] [illegible]
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 juin—26 30—7 14 21 28 août

Propriété Améliorée
—DE LA—
PLUS GRANDE VALEUR
—DANS LE—
Deuxième District.

No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts.

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy alias Juliette Michel.

No 24,295—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, [illegible] SAMEDI [illegible]
[illegible]
3 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriété sur la rue St. Louis.

Succession de Henry Steel.—No 6412.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1888, la propriété suivante, savoir—
Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue St Louis sur 110 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
1juil—1,7,14,21,28—août

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage désirable dans le Quatrième (4me) District, Nos 458 et 460 rue Locust et 396 rue Jackson.

10 Actions du fonds capital du Odd Fellow Hall Association.

Succession de John Purcell.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 23,919.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 juillet 1888, à 11h 1/2 à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de ladite Cour, en date du 28 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3, 4 et 5 dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prieur, Seconde, Locust et Freret. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de 100 pieds.
Les améliorations comprennent une maison-cottage sur chaque lot, ayant 4 chambres et 2 cuves à chaque corps de logis, lieux d'aisance, etc., et portent les numéros municipaux 458 et 460 rue Locust.
2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, White et Franklin, mesurant 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, ayant deux chambres et un hangar fermé, une grande cave, écurie dans le fond, du terrain, une grande allée pour charrette, etc., etc., et portant le numéro municipal 396 rue Jackson.
Pour autres renseignements, voir le plan à la Bourse.
3° Dix actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.
Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert, et pour la propriété comptant.
Actes de vente pardevant Fred Zengel notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
9 juin—9 16 23 30—7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. P. Pouparti vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,13[illegible]—En vertu d'un ordre de vente daté du 29 juin 1888, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un lot de comptes ouverts d'après une liste enregistrée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 juin—juil 6 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,339—Division E.

Succession de Spencer Roan.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—MERCREDI, 11 juillet 1888, à 11 heures a. m., à la résidence de Mme Spencer Roan sur la rue Lizardi, entre Robertson et Villeré, dans le Troisième District, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 25 juin 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés mobilières ci-après décrites, appartenant à la dite succession, à savoir—
Un wagon à quatre roues, une charrette à deux roues, quatre charrues, une herse, une mule baie brune, une jument baie, un lot de harnais, un lot d'outils de culture et autres. Aussi, un lot de meubles de maison.
Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant.
30 juin—30—juil 7 11

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un beau site pour bâtir.

Trois terrains coin des rues Carondelet et Thalia, à l'encan, à crédit.

Dans l'affaire des mineurs Duncan F. Kenner, Jr.

No 21,564.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 5 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir:
Trois lots de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet formé par les rues Carondelet, St Charles, Thalia et Melpomène désignés par les lettres F, G et H, sur un plan de Pilié, [illegible] de N. B. Trist, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
Le lot H forme l'encoignure des rues Carondelet et Thalia.
Les terrains ci-dessus sont par leur plaisant et attrayant voisinage un site exceptionnel pour une ou plusieurs jolies résidences.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un, deux et trois ans à partir du jour de la vente. L'acquéreur fournissant cinq billets pour chaque partie à crédit, portant intérêt à 6 pour cent par an avec privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties; assumera le paiement des taxes de 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente par devant N. B. Trist, notaire, au frais des acquéreurs.
12 juin—[illegible] 23 30 juil 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure à l'angle des rues Shellroad et Clara.

Succession de M. B. Mundy.

No 22,720—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 23 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:
Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, à l'encoignure des rues Clara et Shellroad [illegible]
[illegible]

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Coin de valeur.

La grande maison double en bois à un étage, avec de grands terrains, coin Carondelet et Calliope.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 1-112—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles [illegible]
[illegible]
10 juin—10, 23, 30—juil 7, 14.

Maison en bois et deux lots de terre coin des rues Valence et St George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:
Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet 104 borné par les rues Valence, St George, Laurel et Constance [illegible] comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté le 18 février 1872 et mesurant chacun, mesure américaine 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds [illegible] Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Valence et St George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888. Le 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, notaire.
10 juin—16 23, 30—7 14 21 juillet

Propriété améliorée de valeur rue Dauphine, Troisième District.

Succession de Jean Pierre Bellet.

No 23,920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1888 et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—
Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, maintenant Dauphine, Bagatelle, maintenant Bourbon, [illegible] et Casacalvo, maintenant Royale et Paris, désignée comme lot No 4 et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent une demeure en briques, double, à un étage avec mansarde, une maison en briques dans la cour.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Ensemble avec les clauses usuelles, assurance, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888.
Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
14 juin—14 18 23 30 juil 7 14 21

Actions à l'encan.

Succession de William Hart.

No 24,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan:
Une action du fonds capital du Produce Exchange de la Nlle-Orléans.
Une action du fonds capital du Mechanics' & Lumbermen's Exchange de la Nlle-Orléans.
Conditions—Comptant avant le transfert.
6 juil—6 14 21.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph K. Gourdain vs. ses créanciers—No 24,[illegible]—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph Kiebert Gourdain soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Ducros, notaire public en cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 26 juin 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 juin—3f en 30 juil

L'Abeille de la N[illegible]
Bureaux No 73 [illegible]
NOUVELLE[illegible]
DIMANCHE, 8 [illegible]

Un combat

Au clair de [illegible]

[illegible]

FEUI[illegible]

LA SE[illegible]

[illegible]